

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 30 novembre 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6<sup>ème</sup> séance

Séance du 8 décembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 8 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 15 minutes, s'est tenu exclusivement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-point IGNACE 97 139 Les Abymes), sous la présidence de Monsieur Georges BREDEMENT, 5<sup>ème</sup> vice-président, en l'absence du président Monsieur Éric JALTON, ainsi que des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vice-présidents.

## Etaient présents : 30 conseillers communautaires

**Vice-présidents :** M. Georges BREDEMENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau :** Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION

**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOOTH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 30

Votants : 34 (dont 4 pouvoirs)

▪ Dont pour : 34

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

**Secrétaire de séance :**

Mme Francine  
DOQUET-ROUSSAS

Délibération n°2023.12.06/491

**Ouverture anticipée  
des crédits budgétaires pour la  
section d'investissement en 2024  
pour le budget principal et le  
budget annexe environnement**

**Rapporteur**

Mme Laisely PARAT-EDOM

Membre de la commission  
affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 20 DEC. 2023

- publication sur le site internet  
ou notification, le : 21 DEC. 2023

## Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

**Vice-président :** M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL

**Autre membre du bureau :** M. Pierre THICOT à Mme Nadège THEOPHILE  
M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

En cours de séance :

**Vice-président :** M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président) à M. Georges BREDEMENT

## Nombre de conseillers absents excusés : 8

**Président :** M. Eric JALTON

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau :** Mme Renée-George NABAJOOTH-DELOUMEAUX- Mme Tania GALVANI

**Autre conseiller communautaire :** M. Michel MADO

En cours de séance :

**Vice-président :** M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autre conseiller communautaire :** Mme Sandra ENJARIC (pouvoir à M. Jacques BANGOU, représenté par M. BREDEMENT)

## Nombre de conseillers absents non excusés : 6

**Vice-président :** M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)

**Autre membre du bureau :** Mme Corinne PETRO

**Autres conseillers communautaires :** Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- M. David DAMPIED

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'article L.5217-10-9 du CGCT prévoit que : « Lorsque la section d'investissement ou la section de fonctionnement du budget comporte soit des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), soit des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AE/CP) ;
- VU l'Instruction comptable des communes M14 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attribution du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 30 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

### **DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** D'autoriser le président à procéder dans la section d'investissement pour les opérations d'équipement gérées en AP/CP à l'ouverture par chapitre d'un tiers des crédits ouverts en autorisations de programme au cours de l'exercice précédent.

### **BUDGET PRINCIPAL**

Total Autorisation de Programme (AP) : 167 918 195.94€

Montant maximum correspondant à un tiers des AP : 55 972 731.98€

Proposition d'ouverture de crédits en investissement (montant maximum) : 30 000 000€

Répartitions par chapitre :

- Chapitre 20 : 2 000 000€
- Chapitre 21 : 5 000 000€
- Chapitre 23 : 23 000 000€

## BUDGET ENVIRONNEMENT

Total Autorisation de Programme (AP) : 12 601 654.06€

Montant maximum correspondant à un tiers des AP : 4 200 551.35€

Proposition d'ouverture de crédits en investissement (montant maximum) : 4 000 000€

Répartitions par chapitre :

- Chapitre 20 : 500 000€
- Chapitre 21 : 1 000 000€
- Chapitre 23 : 2 500 000€

**ARTICLE 2-** D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme


Pointe-à-Pitre, le 19 DEC. 2023

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le 5<sup>ème</sup> vice-président

La conseillère communautaire

  
Georges BREDENT





Francine DOQUET-ROUSSAS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 20 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 21 DEC. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 21 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 21 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 21 DEC. 2023

